



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts



subvention semer

BROCHURE D'INFORMATION

Fond d'innovation Stratégique

Table des matières

Le Conseil des arts du Canada	01
À quoi sert cette brochure?	02
Vous voulez faire une demande?	02
Qu'est-ce que le Fonds d'innovation stratégique?	03
Qu'entendons-nous par « innovation »?	03
Qu'entendons-nous par	04
Thématiques stratégiques fondamentales du Fonds	05
Composantes principales et sous-composantes du Fonds d'innovation stratégique.....	06
Subventions de la composante Semer	08
Questions pour les candidatures : qui, quand, comment, combien et quoi?	09
Dépenses admissibles et non admissibles	10
Critères d'évaluation	11
Groupes prioritaires désignés	13
Matière à réflexion	15
Questions à vous poser	16
Ressources supplémentaires	17
Contactez-nous!	17

Le Conseil des arts du Canada

Le Conseil des arts est l'organisme public de soutien aux arts du Canada, et son mandat est de « favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art ».

Ses subventions, services, initiatives, prix et paiements contribuent au dynamisme d'une scène artistique et littéraire créative et diversifiée, et contribuent à son rayonnement ici et dans le monde. Ses investissements favorisent ainsi un engagement sans cesse accru des Canadiennes et des Canadiens et du public international.

À quoi sert cette brochure?

Cette brochure se destine aux artistes, aux professionnelles et professionnels des arts, aux passeuses et passeurs culturels, aux rassembleurs culturels, aux groupes et aux organismes.

Il s'agit d'un outil complémentaire pour vous aider à comprendre le nouveau Fonds d'innovation stratégique du Conseil et sa composante Semer.

Vous voulez faire une demande? Il vous faut un profil de candidat!

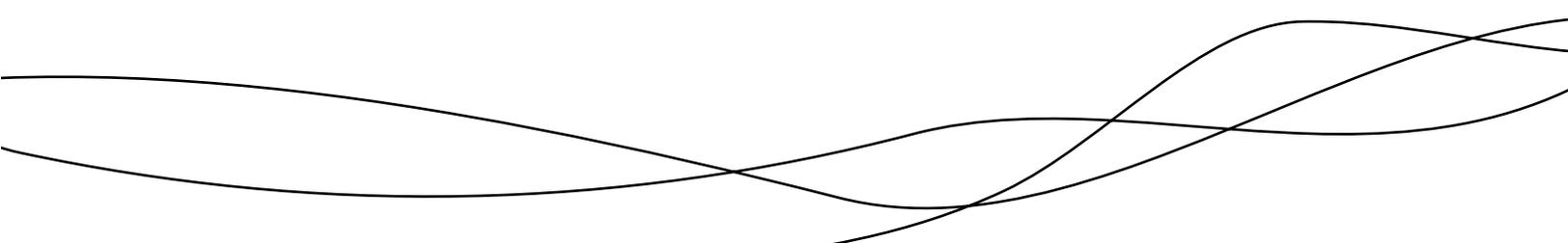
Avez-vous un profil validé sur le portail du Conseil des arts du Canada (CAC)?

Oui?

Excellent! Connectez-vous à votre compte pour vérifier si cette composante vous est offerte.

Non?

Visitez notre portail de financement en ligne (mademande.conseildesarts.ca) pour vérifier votre admissibilité, vous créer un compte et soumettre un profil de candidat. Le personnel du Conseil examinera votre profil pour s'assurer que vous êtes admissible, ce qui peut prendre jusqu'à 15 jours ouvrables.



Qu'est-ce que le Fonds d'innovation stratégique?

La stratégie d'innovation du Conseil des arts reflète notre engagement à soutenir les changements positifs et fondamentaux au moyen de subventions, de programmes, d'initiatives de financement spéciales, de partenariats et de collaborations qui visent à reconstruire le secteur des arts pour en faire un milieu plus résilient, durable, équitable, accessible, vert, vivant et connecté.

Le Fonds d'innovation stratégique soutient vos démarches pour renforcer vos capacités, prendre des risques, essayer de nouvelles idées, partager vos connaissances, établir de nouveaux réseaux, créer des prototypes et permettre aux solutions visionnaires d'exprimer leur plein potentiel.

Le Fonds d'innovation stratégique appuiera un éventail de projets, des toutes premières étapes de recherche et de développement jusqu'à la mise en œuvre et à l'expansion de projets de grande envergure ayant des retombées nationales et dans tout le secteur. Les collaborations, y compris avec d'autres secteurs, sont encouragées.

Qu'entendons-nous par « innovation »?

Pour entraîner du changement, il faut des actions audacieuses : essayer de nouvelles choses, prendre des risques et être ouvert à l'échec. C'est ce que nous appelons l'innovation.

- Il faut distinguer innovation et création artistique.
- L'innovation porte sur d'importants enjeux systémiques qui touchent le secteur artistique, notamment les inégalités sociales.
- L'innovation vise des problèmes clairement définis et entraîne des changements fondamentaux. C'est à la fois un processus et un objectif.
- L'innovation est la solution qui permettra de résoudre des enjeux urgents et persistants qui nous concernent tous en tant que société mondiale, par exemple l'exclusion, la durabilité environnementale et les modèles économiques défailants.

Qu'entendons-nous par

Résilience

Capacité du secteur artistique de se développer et de fonctionner dans un environnement et un contexte changeant, et de s'épanouir à travers ce changement.

Durable

Capacité du secteur artistique de se développer et de prospérer tout en tenant compte des ressources limitées et des répercussions de ses activités sur l'environnement et la société.

Équité

Approche qui promeut des conditions justes permettant à chacun de participer pleinement à la société et qui reconnaît que, si chacun a le droit à un traitement équitable, tous n'ont pas – ou n'ont pas eu – accès aux mêmes ressources, occasions et avantages.

Accessibilité

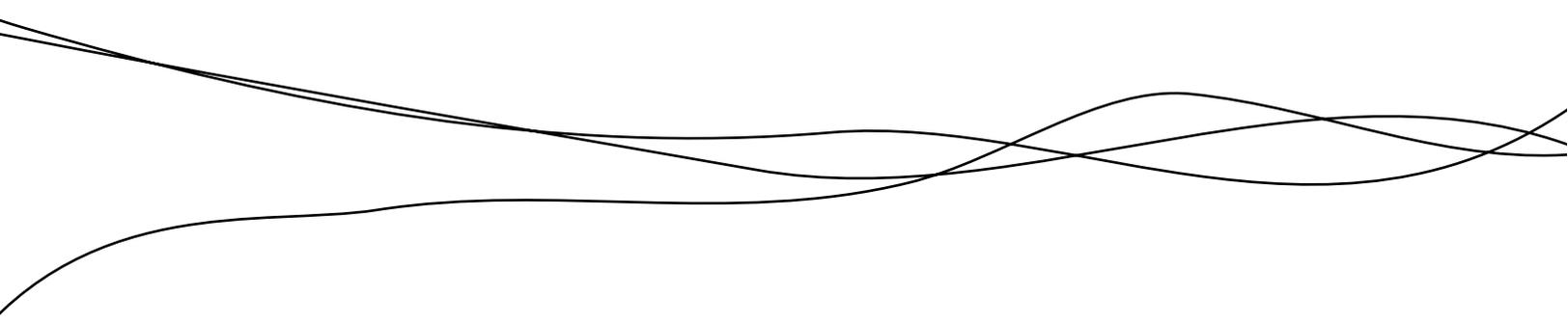
Approche éliminant les obstacles pour permettre à tout le monde de participer pleinement au milieu artistique et améliorant l'accès pour les personnes sourdes ou handicapées.

Vert

Approche où l'on cherche des moyens de réduire l'impact de nos activités sur l'environnement afin de bâtir une société plus consciente et respectueuse de l'environnement.

Thématiques stratégiques fondamentales du Fonds

Les projets doivent correspondre à une ou à plusieurs des thématiques stratégiques fondamentales suivantes :

- Améliorer la résilience et la durabilité du secteur artistique, y compris par de nouveaux modèles d'affaires et de revenus;
 - Faire progresser la justice sociale, l'équité, la diversité et l'inclusion du secteur artistique;
 - Améliorer l'accessibilité des arts et de la culture pour les personnes sourdes ou handicapées;
 - Décoloniser le secteur artistique;
 - Créer un secteur artistique plus vert;
 - Stimuler la transformation numérique du secteur des arts (sauf pour la composante Semer);
 - Améliorer la santé, le bien-être et la sécurité financière des artistes et des professionnelles et professionnels des arts.
 - Établir des réseaux et des partenariats afin de consolider l'écosystème artistique et d'optimiser le rôle des arts dans la société.
 - Amplifier les bienfaits des arts pour stimuler la vitalité des communautés.
- 

Fonds d'innovation stratégique

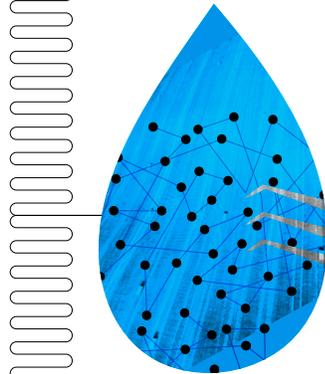
Composantes clés



Semer

SUBVENTIONS À PETITE ÉCHELLE

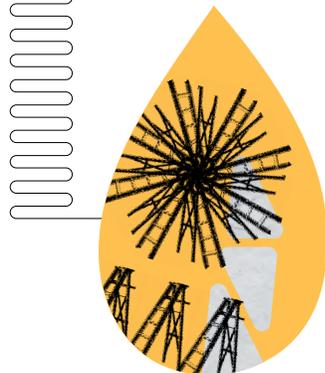
Préparation, expérimentation, planification, exploration et développement.



Cultiver

SUBVENTIONS À MOYENNE ÉCHELLE

Mise en œuvre, projets pilotes ou projets-prototypes.

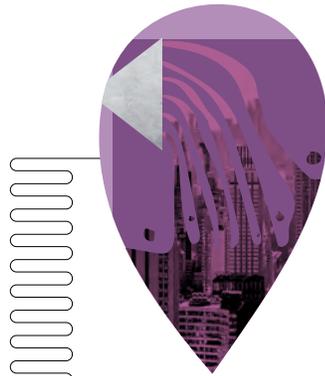


Accroître

SUBVENTIONS À GRANDE ÉCHELLE

Déploiement de projets démontrant un grand potentiel de retombées.

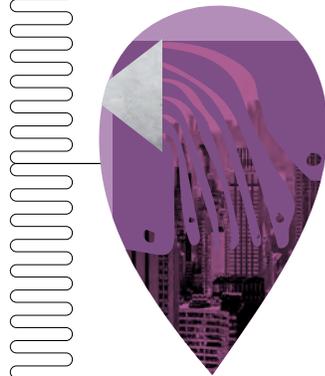
Composantes secondaires



Pulsion numérique

VOLET 1

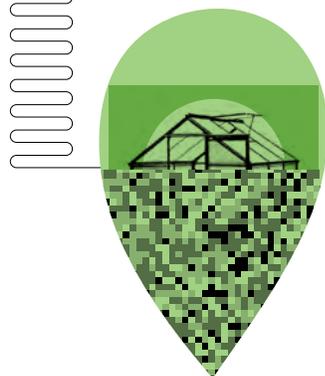
Renforcement des capacités numériques et transformation des modèles d'affaires et des opérations.



Pulsion numérique

VOLET 2

Mise en œuvre des recommandations issues d'une évaluation externe pour renforcer la capacité et transformer les modèles d'affaires et les opérations.



Pépinière numérique

Mise en œuvre des recommandations issues d'une évaluation externe pour renforcer la capacité et transformer les modèles d'affaires et les opérations.



Subventions Semer

Une subvention pour vous aider à réfléchir, à explorer, à expérimenter et à vous préparer à innover.

À quoi sert la subvention Semer?

- Elle soutient des activités à petite échelle où l'on explore et crée des projets d'innovation et des partenariats répondant à des enjeux systémiques du secteur artistique.
- Elle vous fournit l'espace et le temps nécessaires pour réfléchir au changement et à ce que l'innovation veut dire pour vous, votre organisme ou votre communauté artistique.
- Elle vous aide à réaliser des recherches et des analyses, à élaborer une idée de projet, à planifier votre projet et à interpeller des partenaires potentiels.
- Elle aide les groupes et les organismes à repenser leur modèle d'affaires, à créer un plan pour l'avenir et à transformer leur façon de travailler.
- Elle vous aide à rassembler des connaissances et à les partager avec la communauté, à la consulter et à discuter avec elle.
- Elle vous permet d'imaginer et de créer de nouvelles approches pour surmonter différents défis qui vous touchent et qui touchent votre communauté et le secteur des arts.

Qui peut présenter une demande?

Voici les types de candidats admissibles à cette composante :

- Artistes et professionnels des arts
- Rassembleurs culturels
- Groupes et collectifs artistiques
- Organismes artistiques

Membres des Premières Nations, Inuits et Métis :

- Professionnels des arts et de la culture
- Passeurs culturels
- Groupes
- Collectifs
- Organismes

Vous devez avoir un profil de candidat validé pour présenter une demande.
Les bénéficiaires d'une subvention de base sont admissibles à cette composante.

Quand puis-je présenter une demande?

Vous pouvez présenter votre demande à tout moment avant le début de votre projet.

Comment présenter une demande?

- Présentez votre demande en ligne sur notre portail. Pour de plus amples renseignements sur le processus, visitez [cette page de notre site web](#).
- Utilisez votre profil du Conseil des arts du Canada pour soumettre votre demande.
- Nous invitons les nouveaux candidats à nous contacter avant de postuler.

Quel montant puis-je demander?

Jusqu'à 25 000 \$

Quel genre de projet puis-je proposer?

- Activités de recherche et d'exploration du secteur.
- Activités de planification et de développement de projets.
- Activités d'évaluation, de collecte et de partage de connaissances.
- Activités de développement de partenariats et de réseaux.
- Activités de transformation organisationnelle qui démontrent le potentiel d'augmenter considérablement la résilience, la réactivité, l'inclusion, la pertinence sociale et la durabilité de groupes et d'organismes.

Dépenses admissibles

Jusqu'à 100 % des coûts admissibles directement liés aux activités du projet, par exemple :

- Honoraires et cachets d'artistes, d'expertes ou d'experts, de formatrices ou de formateurs, d'animatrices ou d'animateurs, de gestionnaires de projet, de consultantes ou de consultants, d'aînées ou d'aînés et de leaders communautaires affectés directement à la réalisation de l'initiative.
- Frais de déplacement et d'hébergement, indemnités quotidiennes.
- Frais de licences de logiciels.
- Frais de location d'équipements.
- Coûts associés à une recherche (ex. : achat d'ensembles de données et mesure des retombées).
- Frais pour des mesures d'accessibilité profitant au public (ex. : interprétation en langue des signes, sous-titrage et description audio).
- Frais associés à la diffusion de connaissances et de résultats à la communauté.
- Autres frais directement liés à la réalisation du projet (justification requise).

Dépenses non admissibles

Toutes les dépenses qui ne sont pas directement liées à la réalisation du projet proposé ne sont pas admissibles, par exemple :

- Frais de fonctionnement d'un organisme.
- Salaires du personnel permanent.
- Réduction de déficits.
- Achat de mobilier ou d'équipement de bureau d'usage général.
- Dépenses en immobilisation couvrant des travaux de construction ou de rénovation.
- Dépenses engagées avant la date de présentation de la demande.
- Dépenses pour lesquelles le Conseil a déjà accordé du financement.

Critères d'évaluation

Pertinence et impact 70 %

- Le projet énonce clairement les défis ou les opportunités sectorielles.
- Les objectifs du projet correspondent aux thématiques stratégiques fondamentales du Fonds.
- Les activités proposées sont pertinentes, adéquates et correspondent aux objectifs du projet.
- Le projet comprend un plan approprié et pertinent pour la diffusion des connaissances et des résultats à la communauté.

Faisabilité 30 %

- L'équipe du projet a l'expertise et les compétences nécessaires pour mener le projet à bien.
- Le budget est raisonnable; le plan de travail est réaliste et correspond aux objectifs du projet.

Accessibilité, équité, diversité, justice sociale et décolonisation

(si ces dimensions s'appliquent au projet)

Si le projet répond à des enjeux ou à des lacunes concernant l'accessibilité, l'équité, la diversité, la justice sociale ou la décolonisation, vous devez démontrer :

- qu'il respecte les protocoles culturellement appropriés de la ou des communautés concernées;
- qu'il valorise la ou les communautés concernées et que l'équipe pourra compter sur la participation, la collaboration et l'implication actives de ces membres.

Les demandes qui ne répondent pas à ces critères pourraient ne pas être retenues.

Groupes prioritaires désignés

Du financement ciblé sera disponible afin d'assurer un soutien équitable des candidates et des candidats qui auront indiqué, en cochant les boîtes pertinentes dans le portail du Conseil des arts, appartenir à l'un des groupes prioritaires désignés par le Conseil.

En voici la liste :

Autochtones

Premières Nations, Inuits et Métis

Les premiers habitants (premiers peuples) d'une terre (y compris les Premières Nations, les Inuits et les Métis du Canada), ainsi que les philosophies, les cultures, les cosmologies et les droits de ces « premiers peuples », conformément à la Déclaration sur les droits des peuples autochtones (2007) des Nations Unies.

Personnes issues de diverses cultures

Cette expression est employée par le Conseil afin de désigner de façon respectueuse les « minorités visibles » telles qu'elles sont définies dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. Ce terme recouvre les Canadiennes et les Canadiens d'ascendance africaine, asiatique, latino-américaine, moyen-orientale et mixte (par « ascendance mixte », on entend une personne dont des origines ethniques appartiennent à l'un de ces groupes raciaux) qui, historiquement, ont été désavantagés en tant que groupe et qui sont susceptibles de faire l'objet de discrimination en raison de leur couleur, de leur culture et de leur race.

Personnes sourdes ou handicapées

Personne sourde : Ce terme désigne les personnes ayant subi une perte auditive ou les personnes malentendantes, sourdes oralistes, sourdes et aveugles ou devenues sourdes avec le temps, dont beaucoup s'identifient comme étant culturellement sourdes et ont en commun des langues des signes, des traditions, une histoire et des valeurs. La surdité représente un éventail d'expériences allant de la surdité culturelle à la perte auditive et au recours à de multiples formes de communication orale et visuelle.

Handicap : Le handicap est une expérience d'exclusion ou de désavantage. Le terme « personne handicapée » désigne les personnes ayant une déficience réelle ou perçue qui font l'objet de discrimination et sont désavantagées du fait de cette déficience ou en raison de barrières sociales, politiques ou environnementales. Les déficiences sont des affections physiques ou mentales ou des troubles d'apprentissage qui ont des effets à long terme, temporaires ou variables.

Communauté de langue officielle en situation minoritaire

On entend par communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) des groupes de personnes dont la langue maternelle ou la langue officielle choisie n'est pas la langue de la majorité dans leur province ou leur territoire, en d'autres mots les personnes parlant anglais au Québec et les personnes parlant français à l'extérieur du Québec. Aux fins des programmes de subventions, le Conseil des arts du Canada considère comme des artistes, des groupes et des organismes artistiques issus de CLOSM ceux qui déclarent appartenir à l'un de ces groupes.

En plus des groupes prioritaires désignés par le Conseil...

Nous encourageons les demandes de jeunes (de 18 à 35 ans), de membres d'autres communautés mal desservies et marginalisées, notamment les communautés LGBTQ2+ et de genre divers, les femmes et les artistes à l'intersection d'identités multiples.

Matière à réflexion

Innovation : Par où commencer?

Avant toute chose, il est important de savoir qu'il n'y a pas qu'une seule approche de l'innovation.

L'innovation peut avoir une différente signification selon la personne, la communauté et le secteur. Il peut s'agir de faire l'expérience de quelque chose de nouveau pour vous ou pour le secteur des arts, d'acquérir de nouvelles compétences ou d'adapter une idée existante. Pour innover, il vous faut d'abord définir votre propre besoin de changer, pour améliorer les choses ou vous adapter à votre réalité.

La subvention Semer peut être un outil pour vous aider à repenser votre façon de fonctionner. Peut-être aimeriez-vous développer une nouvelle source de revenus ou réorganiser votre modèle d'affaires? Peut-être voulez-vous écologiser vos opérations ou mettre en œuvre un leadership partagé afin de créer un milieu de travail plus inclusif?

La composante Semer offre du soutien pour réfléchir, vous préparer, accroître vos capacités, faire des recherches ou explorer la mesure dans laquelle vous êtes prêt à innover. Que pouvez-vous faire pour imaginer et créer de nouvelles approches afin de surmonter des défis qui vous préoccupent, vous et votre communauté? La réponse, c'est à vous de la trouver.

Préparation de votre projet

N'oubliez pas que les résultats de votre projet doivent s'inscrire dans au moins une des thématiques stratégiques fondamentales du Fonds d'innovation stratégique.

Questions à vous poser

- Pourquoi voulez-vous entreprendre ce projet? Quel problème tentez-vous de régler?
- Pourquoi croyez-vous qu'il soit important d'aborder ce problème? Quelles preuves ou recherches devez-vous rassembler pour appuyer votre idée?
- Quels résultats aimeriez-vous voir découler de votre projet?
- Quelle incidence votre projet aurait-il sur le secteur artistique ou votre communauté? En quoi cette incidence correspond-elle aux thématiques stratégiques fondamentales du Fonds?
- À qui se destine le projet? Qui en tirera profit?
- Avec qui aimeriez-vous collaborer dans la réalisation du projet? Y a-t-il quelqu'un d'autre, que ce soit dans le secteur des arts ou non, qui travaille déjà sur cette idée? Pourriez-vous collaborer avec cette personne ou ce groupe?

Ressources supplémentaires

Ressources du Conseil des arts du Canada

Aide à la production d'une demande

conseildesarts.ca/priorites/priorites-continues/equite/aide-supplementaire

Soutien à l'accès

conseildesarts.ca/financement/fonds-strategiques/soutien-a-l-acces

Équité

conseildesarts.ca/priorites/priorites-continues/equite

Fonds pour la stratégie d'accès aux marchés pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire

conseildesarts.ca/priorites/priorites-continues/langues-officielles

Glossaire du Conseil des arts du Canada

conseildesarts.ca/glossaire

Nouveau plan stratégique du Conseil des arts du Canada

[Plan stratégique 2021-2026 | Conseil des arts du Canada](#)

Reconnaissance des territoires

[Reconnaissance des territoires | Conseil des arts du Canada](#)

Contactez-nous!

Questions générales

info@conseildesarts.ca

1-800-263-5588, poste 5060

Soutien technique pour le portail

assistance@conseildesarts.ca

Questions sur le Fonds d'innovation stratégique

fondsinnovation@conseildesarts.ca



Conseil des arts Canada Council
du Canada for the Arts

Cette brochure est un outil
complémentaire pour les candidates
et candidats au Fonds d'innovation
stratégique et à la composante Semer
du Conseil. Elle n'est pas destinée à
être redistribuée.

Conseil des arts du Canada, 2022